

HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS DES IMMEUBLES ET DES TERRAINS

Prix de vente net vendeur en euros (€)		Commission TTC en % *
0	50 000	4 500 €
50 001	75 000	9 %
75 001	100 000	8 %
100 001	150 000	7 %
150 001	200 000	6,50 %
200 001	250 000	6 %
250 001	300 000	5,50 %
300 001	+++	5 %

*En pourcentage du prix de vente net vendeur. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Plafonds applicables : zone non tendue : plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8,07 €/m² de surface habitable. - plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,03 €/m² de surface habitable. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser la visite du preneur, constituer son dossier, rédiger un bail et réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur.

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS D'HABITATION

RÉPARTITION DES HONORAIRES		
COMMISSION TTC	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel hors charges	6 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	2 % TTC du loyer annuel hors charges	2 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ou de sortie seul	-	3 € TTC / m ² pour un logement vide 5 € TTC / m ² pour un logement meublé
Honoraires d'entremise	-	75 € TTC
Constitution et suivi du dossier "Permis de Louer"	-	90 € TTC
Rédaction d'un bail	150 € TTC sur demande du locataire	150 € TTC sur demande du propriétaire
Rédaction d'un avenant au bail	90 € TTC sur demande du locataire	90 € TTC sur demande du propriétaire

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS PROFESSIONNELLES - UNIQUEMENT CHARGE LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire, de rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée	18% du loyer annuel hors charges (à la charge du preneur/locataire)
--	---

HONORAIRES DE GESTION

Service "Mandat Confiance"	5 % HT soit 6 % TTC des sommes encaissées
Service RÉFÉRENCE	6 % HT soit 7,2 % TTC des sommes encaissées
Service EXCELLENCE	7,5 % HT soit 9 % TTC des sommes encaissées
Assurance Garantie Loyers Impayés (+ Dégradations Immobilières + Protection Juridique)	2,3 % TTC des sommes encaissées

Honoraires valables à compter du 1er janvier 2026 - Tous nos prix sont indiqués TTC au taux en vigueur de 20 %.

SARL ARCADIMMO CHOLET, au capital de 80.000€ dont le siège social est 192 rue nationale à Cholet (49300) enregistrée sous le numéro 535076038 au RCS de Angers, code APE 6831z, carte Transaction et Gestion n° CPI 4902 2018 000 025 496 délivrée par la CCI de Maine-et-Loire le 19/05/2022, Caisse de Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris – 120.000€ avec réception de fonds